



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/04/18	12/04/18	F01118P0091

1. Intitulé du projet

Transformation d'un hangar en Super U - Commune de Athis-Mons

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
R122-2 : - Rubrique 41a	R122 - 2 : - Rubrique 41a : Aire de stationnement ouverte au public extérieure : 57 places ; Aire de stationnement ouverte au public intérieure : 73 places.
Loi sur l'eau : - Rubrique 2.1.5.0 (Déclaration)	Loi sur l'eau : - Rubrique 2.1.5.0 : Le projet est réalisé sur une surface de 1.06 ha : déclaration (un dossier Loi sur l'Eau a été déposé au guichet Eau du 91 le 27/09/2017)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Système U est propriétaire du hangar SoFactory situé au 14 rue Edouard Vaillant à Athis-Mons (91). Le projet consiste en la transformation de ce bâtiment, aujourd'hui dédié au stockage de meubles et comprenant une partie Showroom pour l'exposition et la vente, en supermarché Super U. La parcelle concernée a une surface de 1.066 ha, la surface du bâtiment existant étant de 6626 m².

Le projet prévoit notamment :

- La requalification de la façade et la démolition d'une partie du bâtiment actuel ;
- La sur-élévation de 25cm de la cote plancher de la partie commerciale ;
- La structuration du parking extérieur avec la mise-en-place d'une rampe d'accès vers l'intérieur du bâtiment ;
- La création d'îlots verts et de noues paysagères de récupération des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à transformer le bâtiment actuel, SOfactory en supermarché Super U. Lors de cette requalification, l'objectif est d'insérer le bâtiment dans l'espace public et paysager du quartier. La parcelle a une surface de 10660 m². La nouvelle surface du bâtiment sera de 6508 m², soit une réduction de 118 m² par rapport à la surface occupée actuellement (6626m²). Le parking et les voiries de circulation devant la façade du bâtiment occuperont une surface d'environ 2500 m².

Dans cet objectif, différents éléments paysagers ont été pensés :

- Toiture partiellement végétalisée (156m²) ;
- Requalification de la façade ;
- Isolation en sous-face toiture ;
- Entrée pour les véhicules ;
- Haies ;
- Entrée vélos et piétons ;
- Îlots verts autour de cheminement doux (343 m²) ;
- Noues paysagères de récupération des eaux pluviales (382m²).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier durera de 7 à 9 mois Les principaux outils et machines qui seront utilisés sont les suivants : tractopelle, grue mobile, échafaudage mobile, bétonnière, marteau piqueur, établi, scie, perceuse, visseuse....

Le projet est décrit en détail dans l'Annexe A.

Il prévoit les travaux suivants :

- La restructuration du bâtiment en supermarché : la requalification de la façade entraînera la démolition d'une partie du bâtiment showroom actuel (réduction de 118 m² de la surface totale du bâtiment) ;
- Le découpage du bâtiment en deux zones distinctes : une partie commerciale de 4 000 m² et une partie stationnement (1 746 m²) et cour de service (540 m²) ;
- La surélévation de 25 cm de la cote plancher de la partie commerciale du bâtiment (4000 m²) de manière à éviter une inondation du type de celle constatée en juin 2016 (saturation des réseaux Eaux Pluviales environnants) ;
- La mise-en-place d'une cuve de rétention des eaux de ruissellement de 150m³, jointe à un séparateur d'hydrocarbures, sous le parking extérieur ;
- La structuration du parking extérieur et la mise en place d'une rampe d'accès vers l'intérieur du bâtiment surélevé de 25 cm (surface au sol de la rampe : 353 m²) ;
- La création d'îlots verts autour de cheminements doux ;
- La mise en place de noues paysagères de récupération des eaux pluviales : 1 noue principale au nord (92m de longueur, 3m de largeur et 1.10m de profondeur) et 2 noues au sud de la parcelle (34m x 2.80m et 28m x 2.80m ; profondeur 1.10m).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin super U sera ouvert de 8h30 à 20h15 du lundi au samedi et de 8h30 à 13h le dimanche.

Il est prévu qu'il accueille environ 341 000 clients par an avec un pic de fréquentation en décembre à 34 000 clients sur le mois. La fréquentation du magasin variera au cours de la journée, la fréquentation maximum prévue est de 210 personnes, le samedi entre 17h30 et 18h30.

Le projet et les aménagements du site sont décrits en détail dans l'Annexe A.

Sur la partie extérieure, le projet comprendra des voiries et espaces verts, un parking de 57 places, une rampe d'accès vers le bâtiment et 3 noues d'infiltration (1 au nord et 2 au sud de la parcelle, d'une profondeur de 1,10m, elles ne seront pas en contact direct avec la nappe alluviale)

Le bâtiment d'une surface totale de 6 508 m², dont 156 m² de toiture végétalisée, comprendra un espace de vente de 2018 m² mais également un parking de 73 places, une cour de service, des laboratoires, des réserves ainsi que d'autres petites surfaces (bureaux, livraison,...).

Le parking intérieur et la cour de service sont inondables : un bardage métallique perforée transparent à 70% permet de laisser les eaux entrer par les façades Ouest, Nord et Est entourant le parking.

Un contrat d'entretien désherbage et drainage avec une société paysagiste sera passé pour assurer l'entretien des noues. Comme les 3 noues ne permettent pas de collecter le volume total des eaux de ruissellement de la parcelle, une cuve de rétention sera mise en place sous le parking extérieur. Elle permettra de récupérer les eaux de ruissellement des parkings extérieur et intérieur ainsi que des voiries via un séparateur d'hydrocarbure. Dimensions : 15m x 5m x 2m.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement, le projet étant soumis à déclaration sous la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature "Loi sur l'Eau" définie par l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

Le dossier Loi sur l'Eau correspondant a été enregistré au guichet unique de l'eau du département de l'Essonne sous le numéro 91-2017-00058 le 27 septembre 2017 et considéré comme complet le 24 octobre 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain total	10 660 m ²
Surface du bâtiment à l'issue du projet	6 508 m ²
Surface du parking extérieur (57 places)	803 m ²
Surface du parking intérieur (73 places)	1 746 m ²
Surface totale des noues	382 m ²
Surface de démolition du bâtiment showroom	118 m ²
Volume de la cuve de rétention	150 m ³
Nombre d'heures d'ouverture du magasin	73h40min / semaine

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

14 rue Edouard Vaillant
91200 Athis Mons

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 2 3' 4 5 " 538 Lat. 4 8° 4 2' 2 4" 25

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Athis Mons

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. Il n'existe pas de ZNIEFF sur la zone du projet. Les ZNIEFF recensées à proximité de la zone d'étude sont la ZNIEFF de type 1 « Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges » à 350m (à partir de la Seine) et la ZNIEFF de type 2 « Le coteau des vignes » à 1km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. Le site du projet n'est pas couvert par un arrêté de protection du biotope. La zone de protection du biotope la plus proche est la « Fosse aux Carpes » (Identifiant : FR3800499) située à environ 2,7km au sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. Le site du projet n'est situé sur aucune zone de conservation ou parc ou réserve nationale ou régionale. La zone la plus proche est la réserve naturelle régionale du « Bassin de la Bièvre » à environ 9km au nord-ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. Le site du projet n'est situé dans aucune zone couverte par un Plan d'Exposition au Bruit ou par un Plan de Gêne Sonore. Il n'est situé dans aucune des zones d'exposition au bruit identifiées par les Cartes Stratégiques de Bruit de l'Essonne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. La zone du site n'est concernée directement par aucun périmètre de protection ou site patrimonial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. La zone de projet fait partie du SAGE Orge-Yvette où des enveloppes d'alerte sur les zones humides ont été déterminées. La zone de projet est localisée dans une zone avec une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. Le secteur d'étude est concerné par le PPRI de la vallée de la Seine mais pas par le PPRI de l'Orge et de la Salemouille. La commune d'Athis Mons est également concernée par le PPRT du site SMCA mais le zonage ne recouvre pas le site d'étude. PPRI Seine et PPRT SMCA approuvés respectivement le 20/10/2003 et le 22/06/2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. 2 sites de sols pollués sont identifiés sur la commune d'Athis Mons sur la base BASOL, situés tous deux quai de l'industrie à environ 400m du site d'étude. L'étude géotechnique faite sur le site du projet n'a détecté aucune pollution dans les sondages réalisés (c'est-à-dire une forme détectable visuellement ou olfactivement).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. Le site d'étude est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux 03001 de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. La commune d'Athis-Mons ne possède aucune station de prélèvement d'eau potable (source : BNPE).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. La zone du site n'est concernée directement par aucun périmètre de protection ou site patrimonial.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. La zone Natura 2000 la plus proche du site d'étude est le « marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne » (code : FR1100805) sur la commune d'Echarcon à 18km. au sud d'Athis-Mons.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voit Etat Initial en annexe A. La zone du site n'est concernée directement par aucun périmètre de protection ou site patrimonial.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement ni en phase travaux ni en phase opérationnelle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage ni en phase travaux (en particulier, pas de rabattement de nappe prévu) ni en phase opérationnelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires issus de la démolition du bâtiment de showroom seront évacués du site vers les filières de traitement adéquates après triage. Les déblais des noues seront réutilisés dans la mesure du possible pour la création du remblai au niveau de la rampe. Le reste de terre sera recyclé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1 050 m ³ de matériaux seront nécessaires pour la sur-élévation du bâtiment principal (4 000 m ²) de 25 cm et la construction de la rampe d'accès (surface au sol 353 m ²). Ces matériaux viendront dans la mesure du possible des déblais issus de l'excavation des noues. Le reste viendra de l'extérieur;
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir l'analyse des impacts en annexe A. L'impact du projet sur le milieu naturel, y compris la biodiversité, n'est pas jugé significatif ni en phase travaux ni en phase opérationnelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est éloigné de toute zone Natura 2000. Il n'aura pas d'impact sur aucune de ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a d'impact sur aucune zone sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du site du projet était intégralement occupée par le hangar SoFactory.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Etat Initial en annexe A. Il n'y a qu'un seul PPRT qui concerne la commune d'Athis-Mons et les zones réglementaires associées sont éloignées du site du projet. Le projet lui-même ne présente pas de risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir l'analyse des impacts en annexe A. Le site du projet est en zone inondable. Ce risque a été pris en compte tant dans la phase travaux que dans la phase opérationnelle. En particulier, durant toute la phase chantier, l'entreprise devra garantir l'absence d'aggravation du risque d'inondation. En phase opérationnelle, le nouveau projet de réaménagement du bâtiment permet de restituer 2 388m ² au lit majeur de la crue du PPRI de la Seine, soit un volume d'environ 5000 m ³ .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront le trafic des véhicules nécessaires au chantier. Cet impact sera limité dans le temps à la durée des travaux (7 à 9 mois). En phase opérationnelle, la présence du supermarché U devrait augmenter la fréquentation du lieu et donc le trafic engendré par rapport à l'état actuel (hangar de stockage et showroom ouverte au public) jusqu'à 210 personnes sur une heure (samedi soir). Ce trafic sera cependant limité au voisinage immédiat du site et est absorbable par la rue Edouard vaillant qui le dessert.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir l'analyse des impacts en annexe A. En phase travaux, les nuisances sonores seront réduites par un respect d'un rythme diurne pour les travaux. Elles seront limitées à la durée des travaux. En phase opérationnelle, les nuisances sonores ne devraient pas augmenter sensiblement par rapport à l'utilisation actuelle du site (site entouré de routes et de voies ferrées, espace de vente à l'intérieur du bâtiment), espace vert autour du bâtiment).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives pourraient provenir des déchets organiques du supermarché en phase opérationnelle (invendus, etc.). ceux-ci seront placés dans la zone de stockage spécifique prévue dans la cour intérieure et évacués vers une filière de traitement adéquate.</p> <p>Les nuisances olfactives générées seront limitées aux abords immédiats du lieu de stockage placés à cet effet dans la cour intérieure du bâtiment pour éviter leur propagation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun engin provoquant des vibrations ne sera présent en phase chantier.</p> <p>Aucun équipement provoquant des vibrations ne sera présent en phase opérationnelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Du lundi au samedi le magasin est ouvert jusqu'à 20h15.</p> <p>Jusqu'à cette heure-là, les émissions lumineuses sont les suivantes : Enseigne lumineuse, Entrée principale vitrée et lumineuse et parking extérieur éclairé. Cependant, les habitations les plus proches sont séparées du magasin par une rue, elle-même éclairée. De plus, les émissions liées au magasin s'arrêtent à 20h15. L'impact est donc jugé non significatif.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions des engins de travaux seront limitées dans le temps et non significatives au regard du contexte très urbanisé des environs du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voir l'analyse des impacts en annexe A.</p> <p>Plusieurs mesures seront mises en place pour réduire les rejets vers le réseau d'assainissement notamment grâce à la mise en place de noues d'infiltration. Une cuve de rétention reliée à un séparateur d'hydrocarbure permettra de recueillir les eaux de ruissellement des parkings et voiries.</p> <p>Le dimensionnement du projet de gestion des eaux pluviales a été validé et approuvé par le Syndicat de l'Orge (SIVOA). L'avis favorable est joint.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voir l'analyse des impacts en annexe A.</p> <p>La quantité d'eaux usées produites (sanitaires, eaux de lavage, etc.) n'est pas significative (700 m³/an). Ces eaux seront rejetées vers le réseau des eaux usées de la commune via un séparateur de graisse et fécule.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voir l'analyse des impacts en annexe A.</p> <p>La phase travaux engendrera la production de déchets principalement non dangereux et inertes qui seront en grande partie recyclés via des filières spécifiques.</p> <p>En phase opérationnelle, l'activité du magasin engendrera la production de déchets non dangereux. Un contrat de recyclage et traitement des déchets et emballages (carton, papier, plastique, polystyrène, palette bois) sera passé avec une entreprise agréée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir l'analyse des impacts en annexe A. L'impact paysager du projet a été pris en compte lors de son élaboration. Celui-ci améliorera l'esthétique du lieu grâce notamment à la mise en place d'espaces verts et de noues.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement un hangar de stockage. Sa conversion en supermarché n'engendre pas de changement significatif dans l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La site n'a que très peu d'impact à l'extérieur de son terrain. Les principaux rejets sont les rejets liquides de ruissellement des eaux pluviales potentiellement polluées au contact de la voirie. Ces eaux sont gérées à l'intérieur des frontières du site grâce à des noues d'infiltration et à un séparateur hydrocarbure et une cuve de rétention. Le déversement vers le réseau d'assainissement est donc limité tant en quantité qu'en concentration des polluants. Il a été approuvé par le syndicat de l'Orge. Le site n'a pas d'impact significatif sur les sols, les eaux souterraines ou les eaux de surface. Le site augmente le volume disponible à l'expansion des crues.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir l'analyse des impacts en annexe A.

Concernant l'impact sur l'expansion des crues : le projet améliore considérablement l'inondabilité de la parcelle, grâce à la démolition du showroom et à la mise en transparence d'une partie du bâtiment. Le faible volume de la rampe extérieure est à compenser au titre du PPRi. Cette compensation est très largement assurée par la surface inondable de 2404 m² du bâtiment. L'aspect paysager du site sera largement amélioré par rapport à la situation actuelle grâce à la mise en place de noues et d'espaces verts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

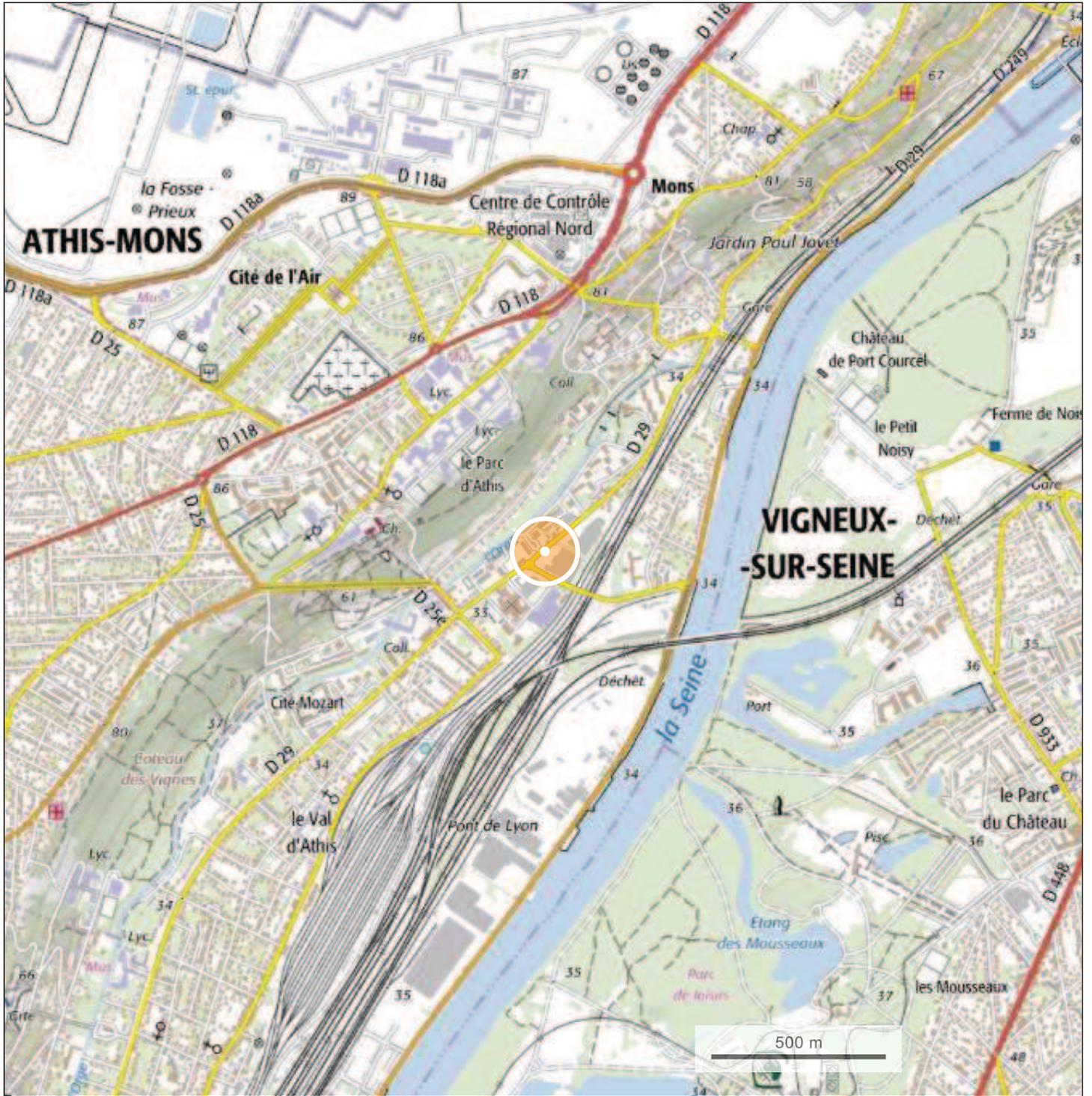
Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, les principaux impacts du projet concernent les eaux pluviales et l'expansion des crues. Ceux-ci ont déjà été largement étudiés et les mesures de limitation et de compensation pertinentes ont été prévues comme indiqué dans l'annexe A.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Annexe 2 - Carte IGN

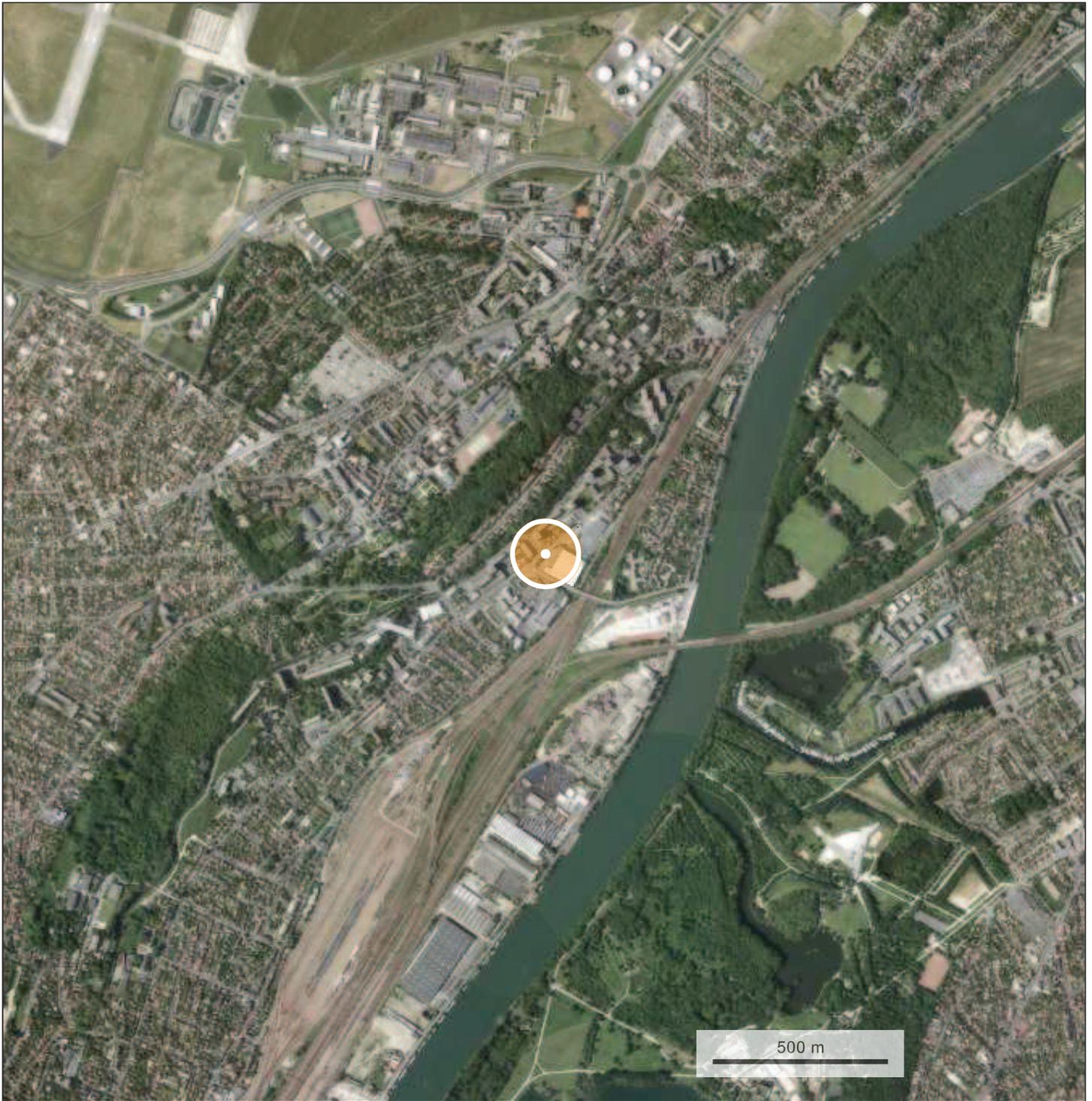


© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 23' 45" E
Latitude : 48° 42' 25" N



Annexe 2 - Vue Satellitaire



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 23' 45" E
Latitude : 48° 42' 25" N



Annexe 2 - Plan Cadastral



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 23' 45" E
Latitude : 48° 42' 25" N



Annexe 3 - Photographies

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

Reportage photographique (2017)



La rue Édouard Vaillant depuis l'amont



La Hangar appartenant à Système U



L'Avenue Bourbonnais et le pont SNCF



La bordure Est du site (côté SNCF)



Vue 1 (nord vers le sud) du hangar industriel



Vue 2 depuis le rondpoint de la rue Edouard Vaillant

Annexe 3 - Photographies

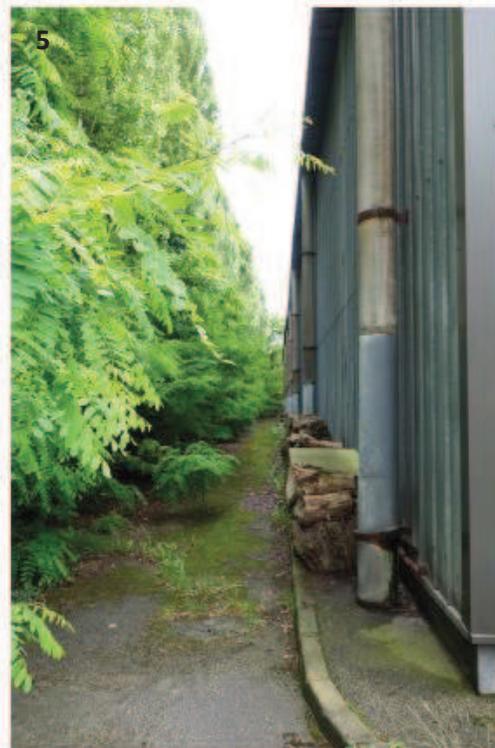
Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

Les vues ci-dessous ont été prises aux abords directs du bâtiment, aux points indiqués sur le plan ci-dessous :



Annexe 3 - Photographies

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons



Annexe 4 – Plans du projet

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

Ce document résume les principaux plans qui expliquent le fonctionnement du projet. Ceux-ci sont commentés et expliqués plus en détail dans l'Annexe A – Analyse des Incidences Environnementales.

1 Parcelles cadastrales

La parcelle concernée par le projet est la parcelle n°312 qui appartient à Système U.



Figure 1 : Extrait du cadastre

2 Plans du bâtiment SoFactory existant et évolution prévue

Actuellement, le bâtiment Sofactory est composé en 3 parties (Cf figure ci-dessous) :

- Partie 1 : Bâtiment principal (6270 m²)
- Partie 2 : Showroom (250 m²)
- Partie 3 : Devanture (156m²)

Annexe 4 – Plans du projet

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

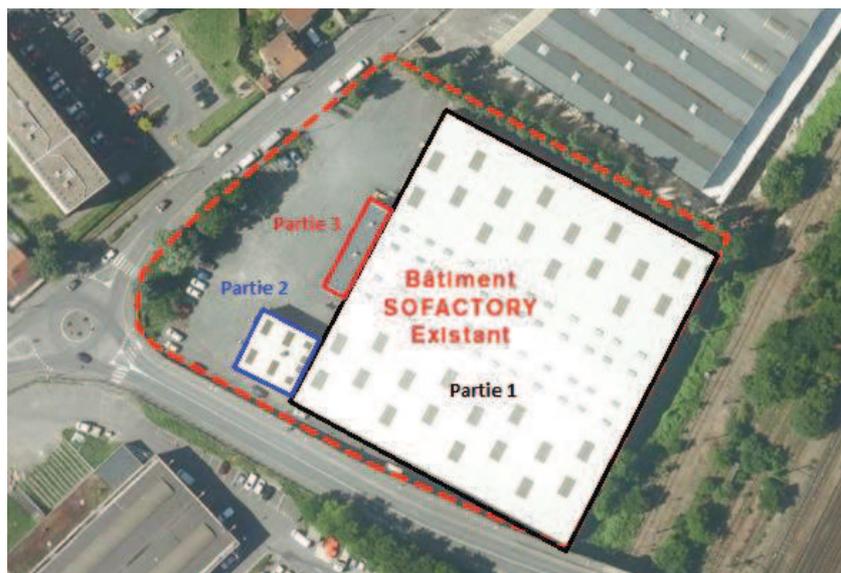


Figure 2 : Composition du Hangar actuel sur le site d'étude

Le plan d'aménagement du nouveau Supermarché conserve la structure principale du bâtiment. Les parties 1 et 3 sont conservés. La toiture de la partie 3 est végétalisée. La surface de la partie 2 est réduite. Concernant le showroom de 250 m², sa surface sera réduite à 132 m² et fera office d'entrée et de garage à vélo.

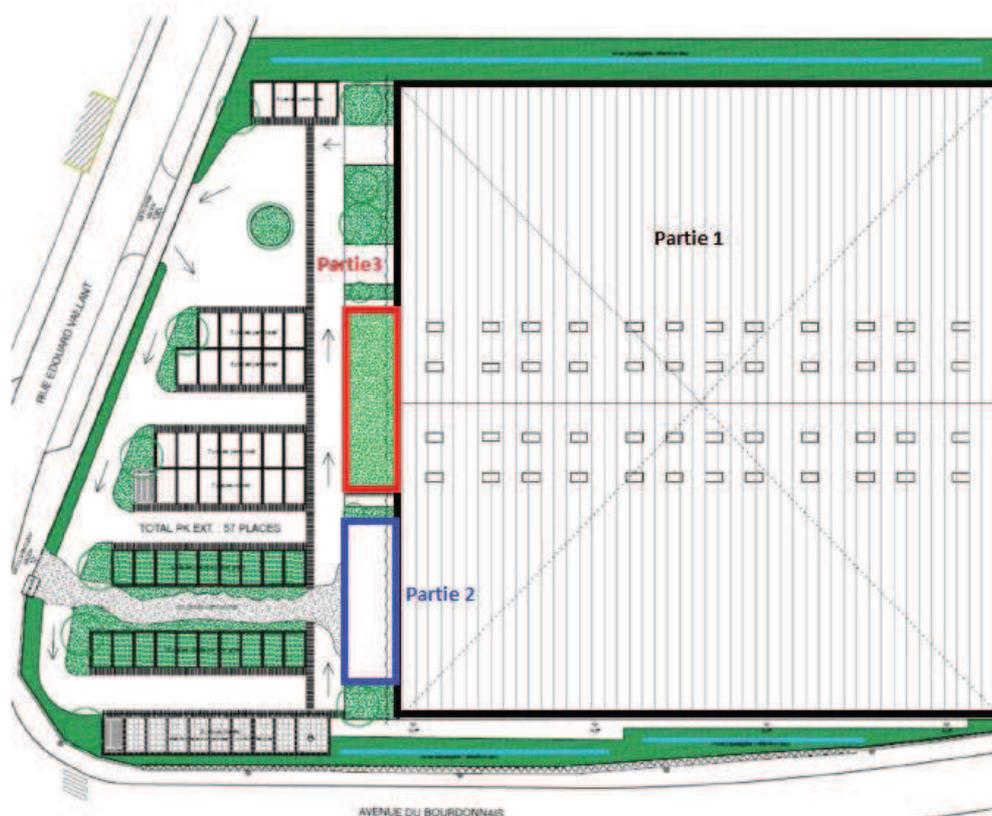


Figure 3 : Evolution du bâtiment dans le cadre de sa transformation en Supermarché sur le site d'étude

Annexe 4 – Plans du projet

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

Le projet ne prévoit aucune extension du bâtiment, dont la surface totale sera en définitive réduite de 118 m².

3 Description des aménagements du projet

Le projet consiste à transformer le bâtiment actuel, SOfactory en supermarché Super U. Lors de cette requalification, l'objectif est d'insérer le bâtiment dans l'espace public et paysager du quartier. La parcelle a une surface de 10660 m² (>1Ha). La nouvelle surface du bâtiment existant est de 6508 m², soit une réduction de 118 m² par rapport à la surface occupée actuellement (6626m²). Le parking et les voiries de circulation devant la façade du bâtiment occupent une surface d'environ 2500 m².

Les figures ci-dessous montrent l'aménagement du projet finalisé.

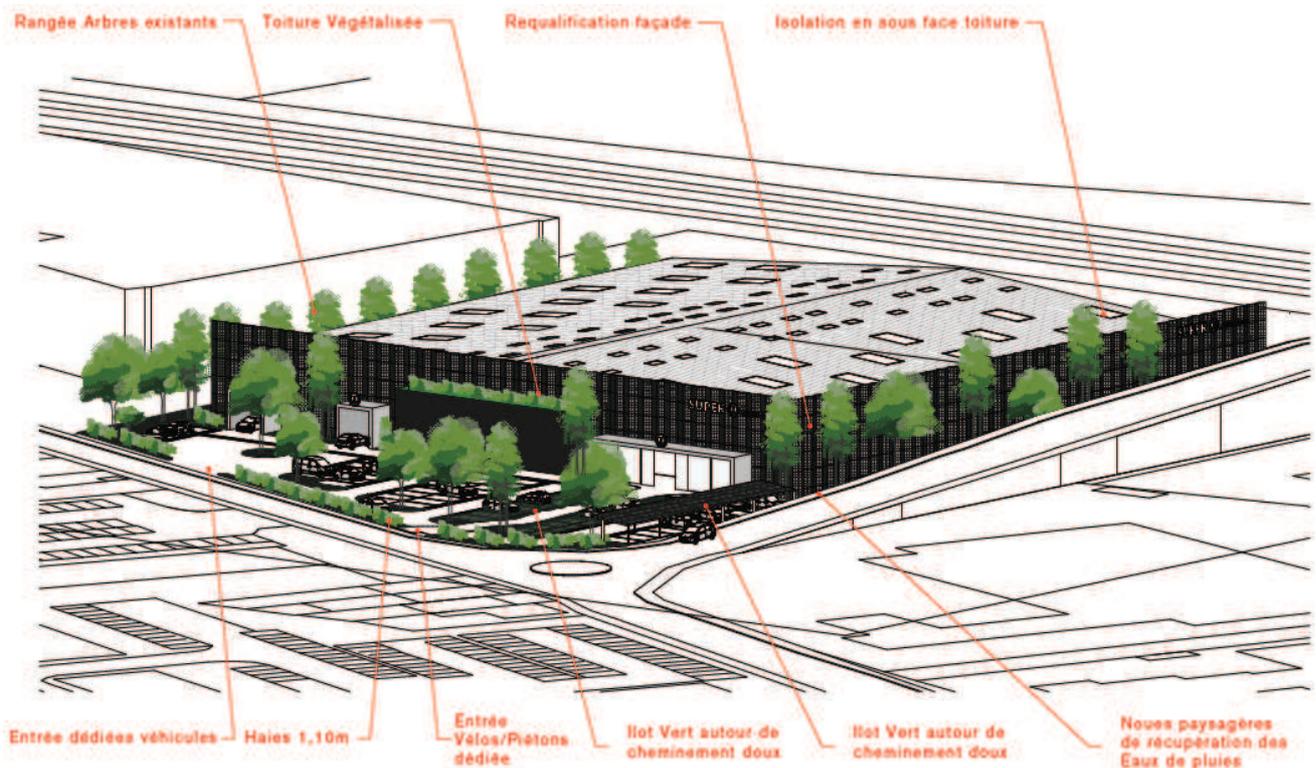


Figure 4 : Projet de transformation du bâtiment industriel en Super U

Annexe 4 – Plans du projet

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

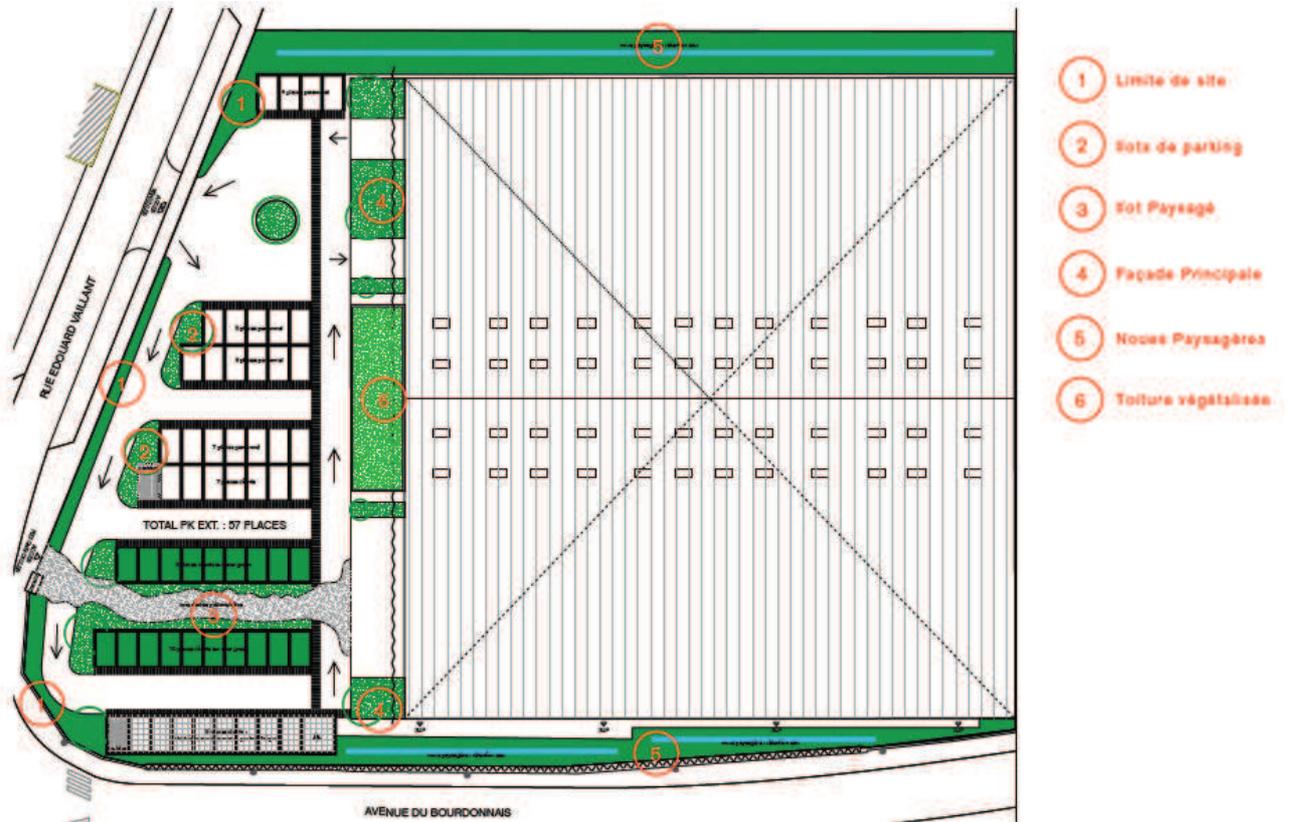


Figure 5 : Plan 2D du projet de transformation du bâtiment industriel en Super U

L'intérieur du bâtiment ainsi que les sens de circulation sur le site sont détaillés sur la figure ci-dessous :

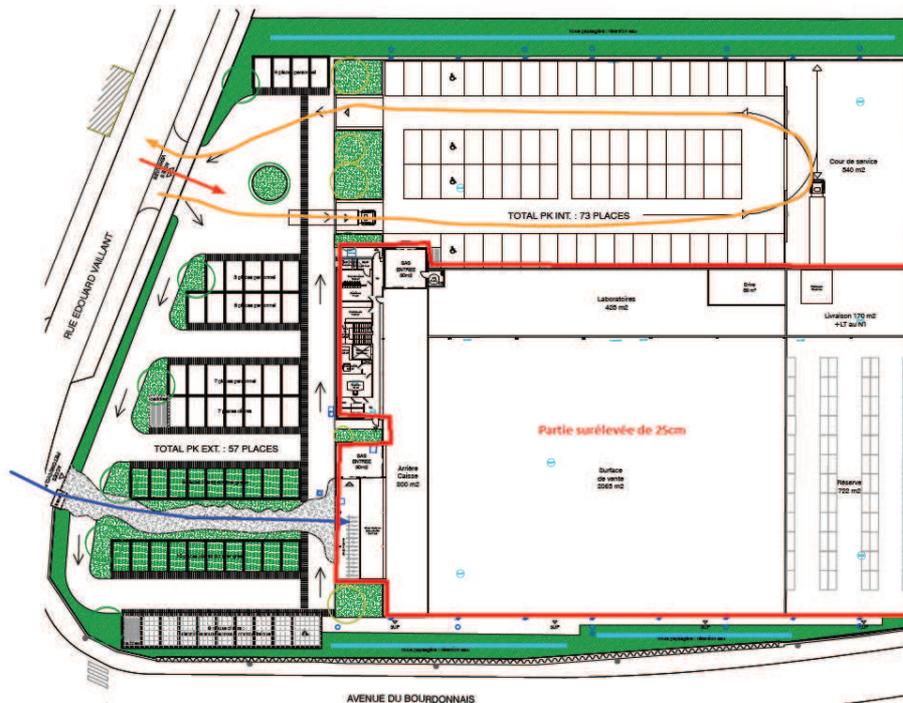


Figure 6 : Intérieur du bâtiment et sens de circulation

Annexe 4 – Plans du projet

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

Une rampe d'accès sera mise en place vers l'intérieur du bâtiment tel que présenté sur les vues en coupe ci-dessous :

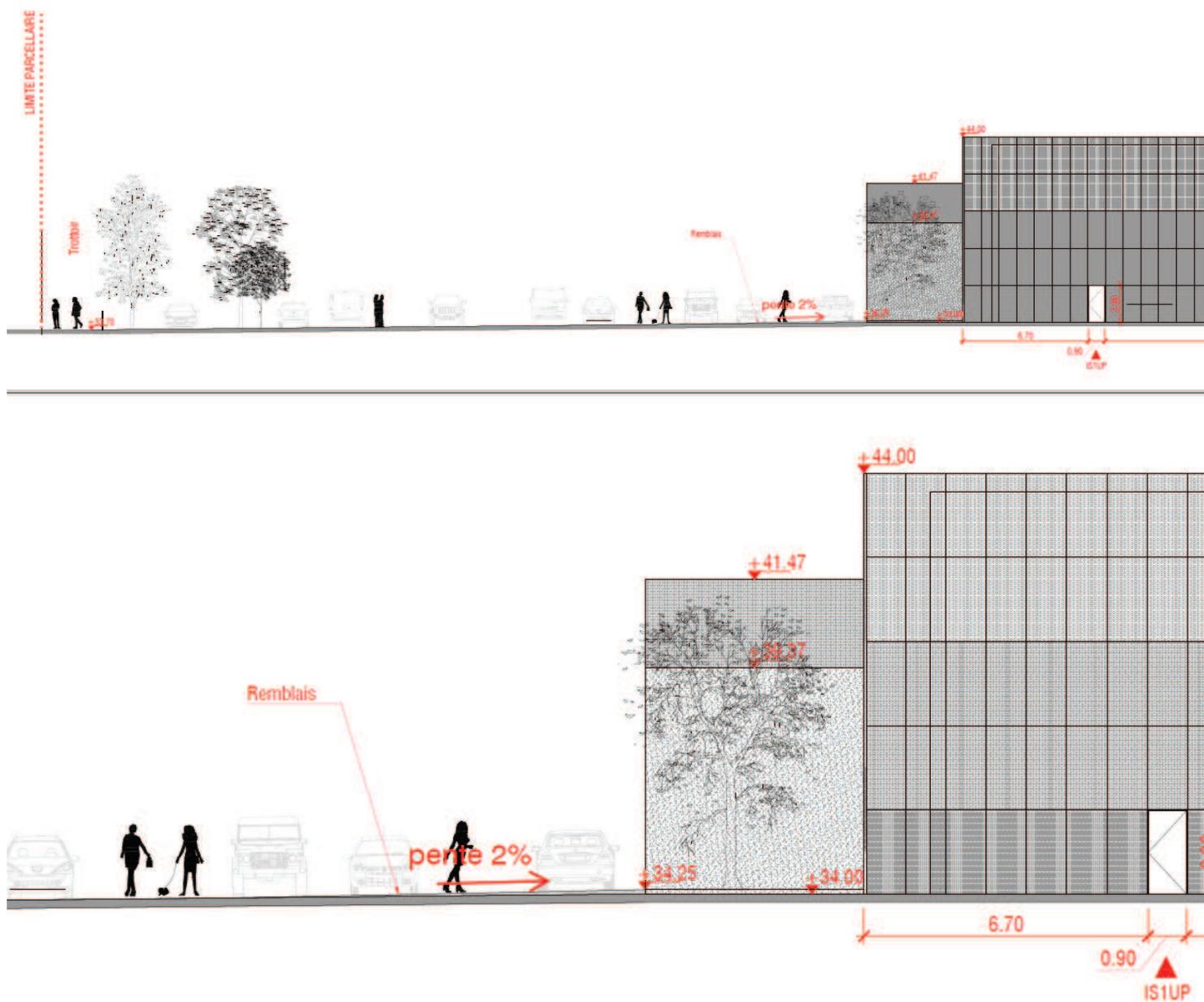


Figure 7 : Vue en coupe de la rampe d'accès au supermarché

4 Gestion des eaux

3 noues d'infiltration seront installées sur le site pour la gestion des eaux pluviales. Une cuve de rétention sera également installée pour recueillir, via un séparateur d'hydrocarbure les eaux de parking et de voirie comme indiqué dans la figure ci-dessous :

Annexe 4 – Plans du projet

Transformation d'un hangar en Super U - commune de Athis-Mons

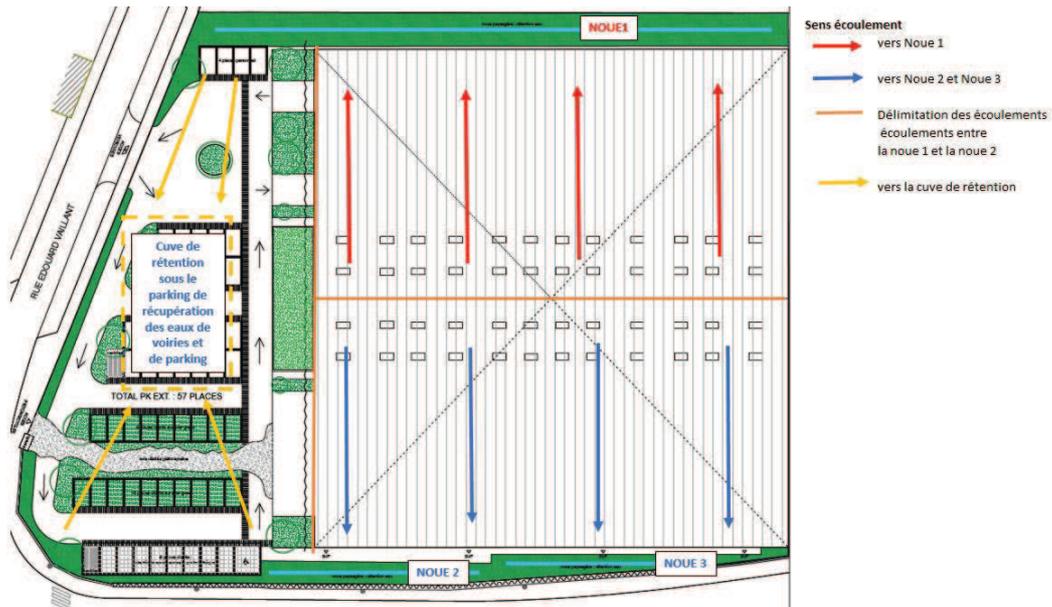


Figure 8 : Répartition des écoulements de la parcelle vers les 3 noues

Le schéma global de gestion des eaux pluviales et des eaux usées est résumé sur la figure ci-dessous

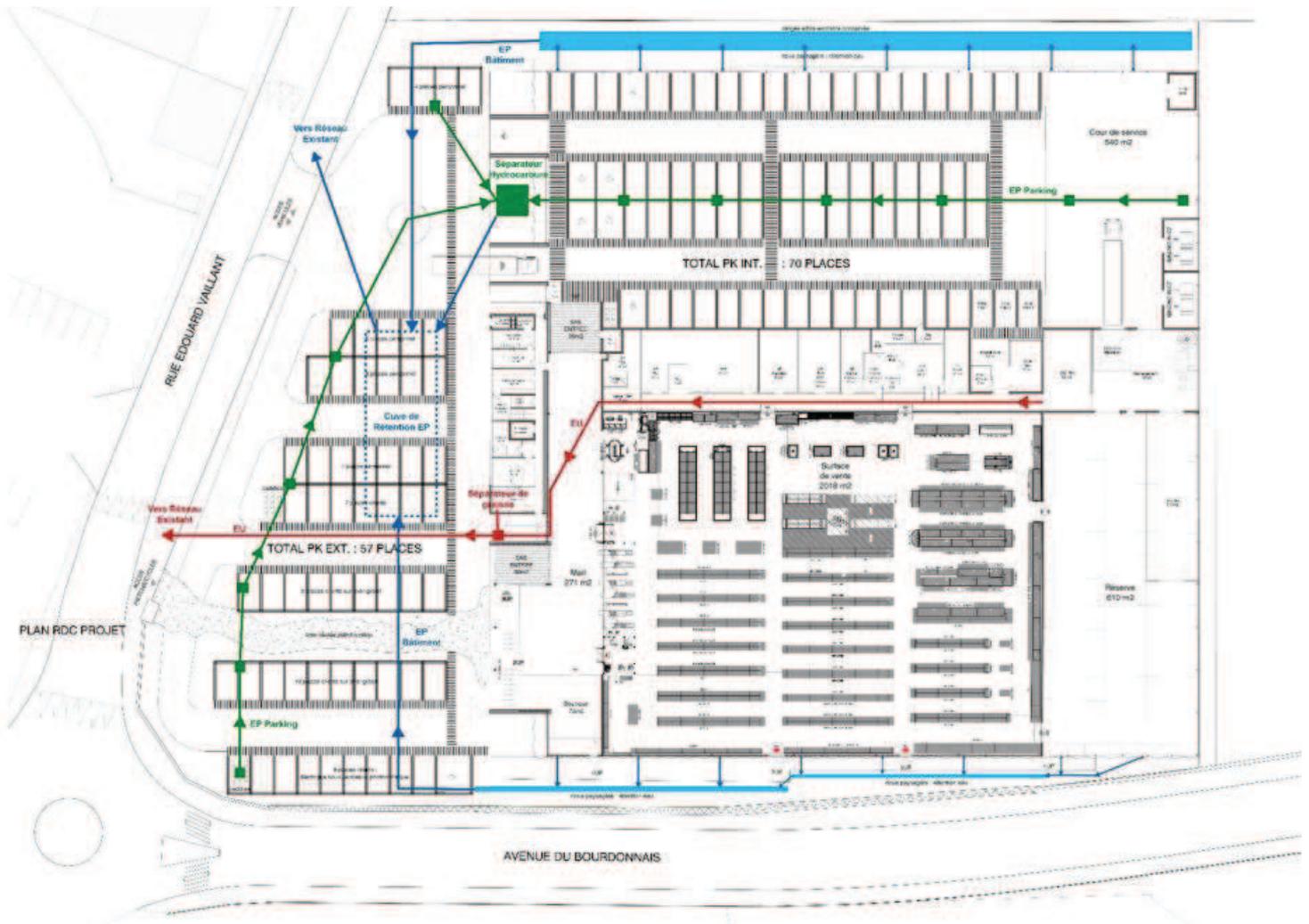


Figure 9 : Répartition des écoulements d'assainissement et d'eaux usées

Mairie d'Athis Mons

Coteau des Vignes

Prochain Batiment à transformer dans le cadre de la requalification du quartier

La Seine

Ecoquartier du Val



Bâtiment Industriel récemment réhabilité

Voies ferrées

Système U
 Transformation du So factory en
 Super U à Athis-Mons

Présentation
 30 Juin 2017

L
 ECHELE
 OFFICE
 F

Vue Aeriene

